



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1166/2024
Date de la séance du CE : 20 novembre 2024
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
N° d'affaire : 2024.GSI.709
Classification : Non classifié

Pour une inclusion systématique des groupes de jeux dans le développement de la petite enfance dans le canton de Berne ; Rapport rédigé en réponse au postulat 153-2023 Blum (Melchnau, PS)

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), arrête :

1. Le rapport « Pour une inclusion systématique des groupes de jeux dans le développement de la petite enfance dans le canton de Berne » est adopté.
2. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance dudit rapport.
3. La DSSI est chargée de soumettre au Conseil-exécutif une proposition de classement du postulat 153-2023 dans le cadre du rapport annuel sur la mise en œuvre des interventions parlementaires.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Grand Conseil
– Toutes les Directions

Pièce jointe
– Rapport « Pour une inclusion systématique des groupes de jeux dans le développement de la petite enfance dans le canton de Berne »